

## 1936 : une mare transformée en ...piste de danse !

**Comblement de la mare de Cunac** [extrait du Conseil municipal du 3 mai 1936]

*Après avoir pris connaissance de la note de M. le Préfet du Tarn en date du 9 mars 1936 relative à l'assainissement de la mare située dans le village de Cunac et longeant le chemin vicinal ordinaire n° 1, étant démontré après une enquête administrative que pendant les périodes de sécheresse, cette mare devient un cloaque de vases putrescibles dégageant de mauvaises odeurs contraires à l'hygiène et à la salubrité publique ; après avis favorable du Conseil municipal à la requête consignée sur le registre des délibérations en date du 12 janvier 1936 et signée par la majorité des habitants du village demandant le comblement pur et simple de la mare.*

*Pour ces divers motifs et en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, le Maire de la commune de Cunac prend l'arrêté suivant :*

*Il sera procédé au comblement de la mare située dans le centre du village et longeant le chemin vicinal ordinaire n° 1 ; ce travail sera effectué par les chômeurs de la commune.*

## **Édification d'une piste de danse** [Extrait du Conseil municipal du 25 juin 1949]

*Le Conseil municipal est saisi par M. Faramond de la réalisation d'une piste de danse pour les fêtes locales.*

*M. le Maire fait connaître qu'il a déjà pressenti en 1948 la jeunesse de Cunac de cette question et qu'aucune suggestion ne lui a été apportée.*

*Du les faibles ressources de la commune, la piste de danse ne peut être édifiée avec les fonds communaux. Elle doit être le résultat de l'effort solidaire de la population, en particulier de la jeunesse, soit par le travail en nature, soit par des souscriptions en argent.*

*Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, décide qu'il soit procédé à une réunion de la jeunesse de Cunac pour la formation d'un Comité chargé de mener à bien l'édification de la piste de danse.*

*Cette piste sera construite sur l'emplacement de la mare comblée avec la presque unanimité des habitants du village de Cunac.*